

Séance du 3 avril 2026

DCM N° 2026-14

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	28
Date de la convocation		
27/03/2026		
Date d’Affichage		
07/04/2026		

L'an deux mil vingt-six

Et le trois avril

à 17 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi s'est réuni nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur SIMONPIETRI Michel, Maire de Furiani,

23 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, PIACENTINI SIMONI Céline, BIAGGINI Jean, ALBERTINI Francine, BATTISTI Gilles, CROCE-AJACCIO Catherine, MARTEL Enzo, LOMBARDO Florence, CAMPANA Jean-Charles, CECCARELLI Gérard, NUTTI Thierry, D'ORIANO Frédéric, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, GIAMARCHI Marie Dominique, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, SARTORI Stéphanie, POGGI Jean-Paul, LECA Coralie, SIMONI Pierre-Baptiste, NUTTI MATTEI Laetitia

5 Membres absents excusés (procurations) :

SILVESTRI Dominique a donné procuration à SIMONPIETRI Pierre Michel

BERTOLUCCI Marie Christine a donné procuration à GIAMARCHI Marie Dominique

AGOSTINI Antoine a donné procuration à POZZO DI BORGO Louis

FICO Aurélie a donné procuration à MARTEL Enzo

PORTA Marine a donné procuration à PIACENTINI SIMONI Céline

1 Membre absent : CIONI Gilles

Madame UGOLINI Nuria est nommée secrétaire.

OBJET : Désignation des délégués titulaires et suppléants pour siéger au Syndicat Intercommunal d'Electrification et d'Eclairage Public de la Haute-Corse (SIEEPHC)

Le Maire rappelle que le Syndicat Intercommunal d'Electrification et d'Eclairage Public de la Haute-Corse (SIEEPHC) créé le 1^{er} octobre 2012, dont le siège social se trouve dans la ZAE d'Erbajolo, C5 Stadium – 20600 Bastia, compte aujourd'hui 234 communes adhérentes dont Furiani.

Il rappelle également la délibération n° 2020-27 du 18 juin 2020 du conseil municipal qui désigne les délégués titulaire et suppléant devant siéger au sein du Comité.

Il souligne que suite au renouvellement du conseil municipal, il y a lieu, pour l'assemblée délibérante, de procéder à la désignation de deux nouveaux délégués : un titulaire et un suppléant.

Avec l'accord unanime du conseil municipal et conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à un vote à main levée : un seul candidat titulaire et un seul candidat suppléant ont posé leur candidature.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des votes exprimés :

DESIGNE

- Monsieur Louis POZZO DI BORGO pour siéger au sein du Comité en tant que membre titulaire et Madame Florence LOMBARDO en tant que déléguée suppléante.

AUTORISE

- Le Maire ou son Représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

LE MAIRE
Michel SIMONPIETRI

